

4 - Mise en place des projets :

Etre maire d'une commune rurale est une tâche souvent ingrate, on bute toujours sur un budget trop réduit et les subventions diminuent plus vite encore que la population...

Les ressources des agriculteurs ne sont pas, non plus, toujours proportionnelles au travail accompli et les retraites sont souvent faibles...

a) les avantages :

Pour un particulier, la location est de 2 à **5000 euros** par an et par éolienne. Dans le même temps, selon les estimations, le promoteur peut faire **40 000 euros** de **bénéfice** (et davantage) par éolienne sur ce même terrain !

Pour une commune, un parc de 20 éoliennes peut représenter une taxe professionnelle de **200 000 euros** par an. Dans le même temps, les sociétés peuvent faire un **bénéfice** évalué entre 500 000 et **1 million d'euros** selon les estimations et les situations !

Dès lors, on comprend pourquoi :

- les projets se mettent en place dans la plus **grande discrétion**.
- les **opposants ne sont jamais les bienvenus**.
- les vraies **questions** sont presque toujours **éludées**...

b) les inconvénients :

- La valeur de **l'immobilier baisse considérablement**.
- **Les gîtes ruraux ou chambres d'hôtes sont désertés**. Les estivants habitués écourtent leurs séjours.

L'attrait de la nouveauté n'aura qu'un temps, les zones concernées seront désertées.

- Il faut craindre **une désertification amplifiée des communes rurales**.

- Les éoliennes ne créent **aucun emploi** durable sur place.

- Il y a une **profonde injustice** entre ceux qui perçoivent un loyer et les voisins qui subissent les nuisances sans compensation. Nous voyons naître de **très graves conflits** dans nos communautés villageoises.

- La **ventilation des bénéfices entre communes** sera injuste.

La taxe professionnelle perçue par les communes pourra-t-elle compenser **les nuisances infligées** ?

Quels projets et aménagements compenseront la **perte de qualité de vie, les querelles de voisinage, les menaces pour la santé et la prévention des dangers** ?

« C'est l'intelligence qui nous permet de différer le bénéfice immédiat pour un plus grand bénéfice ultérieur. »

Albert Einstein

Les énergies renouvelables : il y a mieux que l'éolien industriel !

* *la deuxième* : l'intermittence du vent fait qu'on est obligé de compléter par des centrales thermiques qui, elles, produisent beaucoup de gaz à effet de serre.

Au mieux, on peut envisager les éoliennes industrielles en pleine mer (off-shore) ou dans de véritables déserts, comme celui de Californie...

Quels autres moyens, donc, pour produire de l'électricité ?

Surtout pas le nucléaire que nous rejetons. Voici ce que nous connaissons :

c) les doutes qui subsistent, le démantèlement :

- Si l'éolien était une énergie d'avenir, parlerait-on de démantèlement ?

- Le vieillissement des éoliennes est rapide : 10 à 15 ans, probablement moins en montagne. Les sociétés exploitantes s'engagent à assurer le démantèlement lors de la signature des contrats. Mais, généralement, **les coûts d'élimination de ces déchets industriels sont très supérieurs aux coûts estimés** : début de **friches industrielles** en Allemagne, dans l'Aude, éoliennes hors d'usage, gisant au sol, à Dunkerque...

La nature des sociétés gestionnaires, leurs imbrications, les motivations des personnes qui les dirigent sont de nature à éveiller la prudence.

- Lorsqu'il n'y a plus de locataire, **c'est au propriétaire que revient la charge de démanteler**.

- Si elles restent en place, ces machines vétustes et abandonnées seront un danger permanent : **quelle assurance voudra en prendre le risque ?**

- **Quel héritage pour les enfants et les générations à venir ?**

- En cas de litige, qui sera responsable pénalement, le propriétaire foncier ou son locataire ?

- En cas de plainte, d'accident, de nuisances, comment seront traitées les affaires ?

Indignation - Conclusion :

... Je crois que sans oublier **l'atteinte à nos plus beaux paysages**, le sujet constitue un **drame sanitaire et social** pour des populations rurales, dont on exploite la faiblesse économique, en même temps qu'une **imposture écologique**. Je crois que nous sommes face à une **situation grave** et sans précédent.

Il est temps que chacun ouvre les yeux et prenne ses responsabilités.

Demain, on cherchera les coupables...

Décret de démantèlement
Toujours pas à l'ordre du jour !
Voir rubrique « Ils ont dit ou ont écrit » page 4



Friche industrielle
Sallèles-Limousis (Aude)



Accident

Les hydroliennes : c'est la même chose que les éoliennes, mais sous l'eau. Elles utilisent les courants marins, beaucoup plus constants que le vent (comme l'usine marémotrice de la Rance) dans les estuaires, voire en profondeur où les courants sont plus forts qu'en surface. Cette technique en est encore à ses débuts, mais elle est très prometteuse : en Bretagne, elle pourrait fournir 40 % des besoins (en termes actuels). Ce n'est pas négligeable. Des centrales "houlomotrices" qui utilisent la force des vagues ont été installées au Nord de l'Ecosse...

Le petit éolien sur axe horizontal (comme nos fameuses éoliennes industrielles), s'il est limité à 12 m maximum de hauteur, est appelé à se développer. **Sur axe vertical**, sa production n'est pas limitée par la vitesse du vent : il fonctionne à petite comme à grande vitesse. Comme la hauteur ne dépasse pas 12 m, il a un grand avenir. En plus, il n'est pas bruyant au point qu'on peut l'installer sur les toits d'immeubles.

Suite de l'article page 7